



VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 Avril 2023

<p><u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 5 Présents : 20 Qui ont pris part au vote : 25 QUORUM : 15</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> 30..03.2023 <u>Date d'affichage</u> 30..03.2023</p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Serge BEAREZ, Eric EGO, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Sévérine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Martine DELZENNE, Brigitte WAMBRE, ABSENT : ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Sylvie ROUSSELLE, Mélanie DELANNOIS, Audrey VERHAEGHE, Jocelyne MALFIGAN, Ms Bernard DELEMER, Philippe DESCHODT, Quentin BERNARD ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Mélanie DELANNOIS à Mme Bernadette DEHAENE, Mme Audrey VERHAEGHE à M. Serge BEAREZ, Mme Sylvie ROUSSELLE à Mme Valérie GOUPY, M. Bernard DELEMER à M. Pascal ROUSSEAU, M. Quentin BERNARD à Cathy NOTOT-GOS ; SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU</p>

Délibération n° 28/2023/CM/CM

Objet : TARIFS DES DROITS DE PLACES DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE – MARCHÉ DE NOËL – EMBLEMES FORAINS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il y a lieu de revoir les tarifs des droits de place appliqué pour le marché hebdomadaire, le marché de Noël ainsi que pour les forains dans le cadre des fêtes foraines.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :
Fixer comme suit les tarifs des droits de place à compter du 15 Avril 2023

❖ **TARIFS DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE**

- | | |
|---|-------|
| • Véhicule aménagé de moins de 6 mètres | 2.50€ |
| • Véhicule aménagé de plus de 6 mètres | 4.00€ |
| • Etalage commerçant de 1 à 4 mètres | 2.00€ |
| • Etalage commerçant de 4 à 6 mètres | 2.50€ |
| • Etalage commerçant de 6 à 10 mètres | 3.50€ |
| • Etalage commerçant de 10 mètres et plus | 4.00€ |

❖ **TARIFS FÊTES FORAINES – EMBLEMES FORAINS**

- | | |
|----------------------------|-----------------------|
| • Manège, stands et autres | 0.50€ /m ² |
|----------------------------|-----------------------|



❖ TARIFS DU MARCHE DE NOEL

Pour les professionnels et associations non Marchiennois :

- | | |
|---|---------|
| • Stand de 3 mètres linéaires ou un espace de 3 mètres linéaires | 89.25 € |
| • Stands de 6 mètres linéaires ou un espace de 6 mètres linéaires | 178.50€ |
| • Stands de 9mètres linéaires ou un espace de 9 mètres linéaires | 220.50€ |

Pour les professionnels et associations Marchiennois :

- | | |
|---|----------|
| • Stand de 3 mètres linéaires ou un espace de 3 mètres linéaires | 57.75€ |
| • Stands de 6 mètres linéaires ou un espace de 6 mètres linéaires | 115,50 € |
| • Stands de 9 mètres linéaires ou un espace de 9 mètres linéaires | 147,00 € |

Pour un manège forain dans le cadre du marché de Noël 126,00 €

❖ TARIFS DU MARCHE ESTIVAL (Juillet-Août)

- Gratuité

➤ De dire que :

- Ces tarifs seront revus chaque année en décembre pour l'année suivante
- Cette délibération annule et remplace la délibération n° 32-2022 DU 23 MAIS 2022
- Les recettes seront recouvrées sur la régie de recettes des droits de Places et, imputées en section de fonctionnement à l'article 7736

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 25 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Claude MERLY